

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :  
D2026-4-5

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

L' an deux mille vingt six, le mardi 28 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment  
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la  
présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 23 Avril 2026

Votants : 19

**Présents :** Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame  
GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie,  
Monsieur GIBERT Benoît, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann,  
Madame AMBLARD Catherine, Monsieur ALRIVIE Yohann, Madame CHASTILLON  
Mireille, Monsieur LESCURE Benjamin, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE  
Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE  
Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Monsieur RODIER Jean-François

**Objet : Affectation des  
résultats : Transport  
Scolaire**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance :** Madame Laure GLADINE-ROUCHY

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DECIDE** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Reports _ POUR RAPPEL</b>	
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	8 520.00 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	8 388.00 €
<b>Soldes d'exécution</b>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	2 840.00 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	- 3 108.25 €
<b>Restes à réaliser</b>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €
<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section :	
<b>Compte 1068</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
<b>Ligne 002</b>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	5 279.75 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,  
Laure GLADINE-ROUCHY



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
André ARNAL

